

ASSOCIATION L'ETANG DU BOIS JOLI

*Règlement intérieur de la pêche pour l'année 2021, association « l'étang du bois joli »
parution au journal officiel de 17/01/2009.*

Ouverture de la pêche « étang du bois joli » le 6 Mars 2021 à 8H00 pour les pêcheurs ayant des cartes annuelles ou journalières et fermeture le 31 janvier 2022.

HORAIRES DE PECHE : 1h avant le lever du soleil, 2h après le coucher du soleil.

PRIX DES CARTES : La carte annuelle adulte est à 35€, la carte annuelle enfant (jusqu'à 12 ans inclus) est à 15€, la carte journalière adulte est à 5€ et la carte journalière enfant (jusqu'à 12 ans inclus) est à 2€.

JOUR DE PECHE : Tous les jours.

NOMBRE DE PRISES PAR JOUR : 8 truites, 1 carnassier par jour (brochet ou sandre).

ATTENTION L'ouverture du brochet est le 1^{er} Mai 2021 ainsi que la cuillère. Une boîte est à votre disposition pour le brochet et le sandre. (Taille et date de prise du poisson).

TAILLE DES POISSONS : brochet 60cm, sandre 50cm, tanche 40cm (tous les poissons en dessous de ces tailles doivent être remis à l'eau aussitôt y compris les carpes amour et alose et pour les autres poissons pas de taille.

PECHE AUTORISEE : 2 cannes au coup ou 2 cannes moulinet (ex : 1 canne au coup + 1 canne moulinet) sauf jours de lâcher 1 canne par pêcheur et amorce interdite.

GARDIENNAGE : L'étang est surveillé par les membres du bureau ou par les gardes de pêche assermentés, lors d'un contrôle vous devez présenter votre carte de pêche, filоче et panier à poissons.

CONSIGNES SOUS PEINE DE SANCTION :

Attention les jours de lâcher les pêcheurs doivent rester à leur poste de 8 h à 12 h. La cuillère est interdite.

Interdit de pêcher à un nombre supérieur de lignes qui vous est autorisé.

Interdiction de faire surveiller vos lignes par une autre personne que vous.

Interdiction de pêcher avec plus de 2 kilos d'appât sec.

Interdiction de faire du bruit ou tapage nocturne.

Interdiction de réserver un emplacement même si vous avez appâté.

Interdiction d'emmenner plus de dix vifs par jour de pêche.

LES JOURS DE LACHER : 6 Mars 75 kilos, 20 Mars 75 kilos, 3 Avril 50 kilos, 17 Avril 50 kilos, 1^{er} Mai 50 kilos, 15 Mai concours 100 kilos, 29 Mai 50 kilos, 12 juin 50 kilos, si la température de l'eau le permet il y aura un lâcher de truites le 26 Juin 2021. Les lâchers seront la veille à 18h. Prochain lâcher courant Septembre 2021.

(La pêche sera fermée jusqu' au lendemain matin 8 heures).

MANIFESTATION DE L ANNEE : Concours de pêche le Samedi 15 Mai 2021. Le lendemain la pêche est réservée à ceux qui ont participé au concours.

Le repas sera le Dimanche 4 Juillet 2021 COUSCOUS / JAMBALAYA (sous réserve en vue de la situation COVID 19).

MOT DU PRESIDENT : Soyez de vrais pêcheurs, ne jetez pas vos bouteilles, papiers, fils, hameçons ... dans la nature. Remettez à l'eau les poissons si vous ne les mangez pas. Merci et bonne pêche 2021 à tous.

RAPPEL : Tous transport de poissons vivants de l'étang à un autre est interdit.

L'Assemblée générale se déroulera le 1^{er} Dimanche de Février 2022 à 10h salle de la cantine de Vieux-Viel.

LE PRESIDENT : LOISON LUDOVIC

LE SECRETAIRE : REPESSE CHRISTOPHE